

vie, paru en août dernier. Le Gouvernement a aussi tenu compte des mémoires présentés ultérieurement par tous les intéressés. Le présent Livre vert suit d'un mois à peine le dépôt de celui portant sur une politique nationale de la télécommunication.

“Même si la téléinformatique n'en est qu'à ses tout débuts, a déclaré le ministre, on sait que son expansion sera très rapide et qu'elle influera de façon marquée sur l'évolution de la société canadienne. Vu le rôle capital que la téléinformatique est appelée à jouer dans la société de demain, le Gouvernement ne peut adopter une politique de laisser-faire. Au contraire pour que les avantages de la téléinformatique profitent à tous, il doit prendre une part active à son développement harmonieux”, a précisé M. Pelletier.

Le Gouvernement se déclare favorable à la création, au sein de l'administration fédérale, d'un comité interministériel chargé de la coordination des mesures et programmes téléinformatiques. La présidence et le secrétariat de ce comité seraient assurés par le ministère des Communications. Le Dr Hans J. von Baeyer, anciennement directeur du Groupe d'étude sur la téléinformatique au Canada, en sera le président.

Voici quelques-uns des principes directeurs exposés dans le Livre vert:

- le Gouvernement proclame la téléinformatique domaine clé d'activité économique et sociale; il estime que les services téléinformatiques doivent favoriser l'épanouissement de la personnalité canadienne. Il veillera à assurer la présence et le contrôle canadiens dans ce secteur;

- le Gouvernement, en consultation avec les provinces, s'efforcera de promouvoir une étroite collaboration entre les secteurs privé et public dans l'élaboration de systèmes et de services téléinformatiques. Il veillera à ce que ces derniers soient de nature à favoriser un accès équitable aux services informatiques;

- le Gouvernement veillera à ce que sa politique d'achat ou de location de matériels et de services contribue à l'essor du secteur téléinformatique national, en particulier des entreprises de services informatiques sous contrôle canadien;

- le Gouvernement estime essentiel que le développement de la technologie téléinformatique soit effectué en fonc-

tion des besoins de la population et des organismes;

- le Gouvernement encouragera le développement de systèmes présentant de grands avantages du point de vue social. On tendra vers l'élaboration de systèmes téléinformatiques régionaux et nationaux;

- le Gouvernement encourage la participation des sociétés exploitantes de télécommunications de régime fédéral au secteur téléinformatique par l'intermédiaire de filiales distinctes, assujetties à certaines conditions visant à prévenir tout abus de leur situation privilégiée;

- le Gouvernement est également favorable à la libéralisation des règles régissant l'accès aux installations des sociétés exploitantes;

- il est indispensable que les améliorations qui seront apportées à la télétransmission de données soient réparties équitablement entre toutes les parties du pays afin d'éliminer les disparités régionales;

- compte tenu du rôle capital et envahissant que jouent les banques et les sociétés assimilées dans l'économie de la nation et vu l'évolution rapide de la téléinformatique dans les systèmes de paiements et autres services financiers, le Gouvernement examinera le développement des installations et des services informatiques des banques à charte et des sociétés assimilées; il pourrait ainsi assurer le développement soutenu d'un système de paiements efficace et équitable et déterminer le rôle que doivent jouer les banques dans le secteur des services informatiques.

“La prochaine étape, a ajouté le ministre, sera de soumettre ces principes généraux à l'examen des autorités provinciales, des entreprises, des associations professionnelles et de tous les intéressés afin que puisse être élaborée une politique téléinformatique. Les mesures agréées pourraient être mises en vigueur par voie administrative ou, si nécessaire, soumises à l'examen du Parlement.”

Timbre commémoratif de Joseph Howe

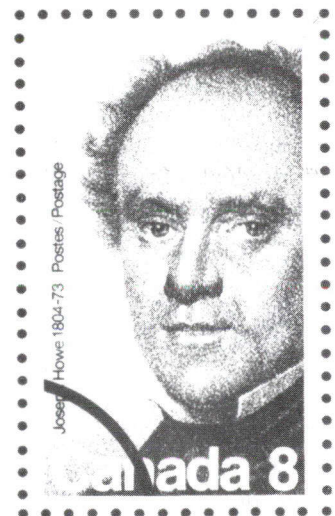
Les Postes canadiennes ont émis, le 16 mai un timbre de huit cents pour marquer le centenaire de la mort de Joseph Howe, ancien premier ministre

et lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse.

“Joseph Howe était un homme plein de talent, à la fois poète, journaliste, orateur et politicien, a rappelé le ministre des Postes, M. Ouellet. Il défendit avec tant d'ardeur la cause de la réforme gouvernementale qu'il devint l'un des personnages les plus controversés et les plus influents de la Nouvelle-Écosse pendant les années critiques qui précédèrent la Confédération.”

C'est le journalisme qui amena Joseph Howe à la politique. En 1827, il acheta le journal *Novascotian* et, deux ans plus tard, il y ouvrit une rubrique intitulée *Legislative Reviews*. Il y discutait avec ses lecteurs des affaires locales et internationales en essayant de les intéresser aux mouvements réformistes de l'époque. Il mit aussi ses talents d'écrivain et d'orateur au service du parti de la Réforme pendant et après les élections de 1830.

Comme journaliste, Howe était déjà un porte-parole particulièrement éloquent du mouvement réformiste, mais voulant jouer un rôle plus actif et réaliser ses idées, il entra sur la scène politique en 1836. Son cheval de bataille était qu'il fallait aux habitants de la Nouvelle-Écosse un gouvernement responsable devant le peuple.



Howe fut élu à l'Assemblée provinciale et ce fut le début d'une carrière politique qui allait durer 37 ans. Il fut nommé successivement président de l'Assemblée et membre du Conseil exécutif (1841), secrétaire provincial (de 1848 à 1854 et en 1860), et enfin premier ministre (de 1860 à 1863). En 1869, il entra au gouvernement fédéral